

# **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**

**FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

## ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 6.538.566, un actif net de D : 6.518.566 et un bénéfice de D : 318.159.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS » au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Observation***

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

***Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS sont employés, à la date du 31 Décembre 2022, à raison de :

- 79 % en valeurs mobilières se situant ainsi au-dessus du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 20.9% en liquidités et quasi liquidités se situant ainsi au-dessus du seuil réglementaire de 20%.

Tunis, le 30 Mars 2023

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**CMC –DFK INTERNATIONAL**  
Chérif BEN ZINA

**BILAN**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**  
(Montants exprimés en Dinars)

<i><b>ACTIF</b></i>	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	5 168 911	3 840 066
Obligations et valeurs assimilées		4 871 573	3 840 066
Titres des Organismes de Placement Collectif		297 338	-
Placements monétaires et disponibilités		1 365 182	912 858
Placements monétaires	5	0	503 084
Disponibilités	5	1 365 182	409 774
Autres actifs		4 283	1 856
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 538 377</b>	<b>4 754 780</b>
<i><b>PASSIF</b></i>			
Opérateurs créditeurs	6	13 842	9 840
Autres créditeurs divers	7	5 968	6 036
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>19 811</b>	<b>15 876</b>
<i><b>ACTIF NET</b></i>			
Capital	8	6 200 349	4 538 137
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		57	12
Sommes distribuables de l'exercice		318 159	200 755
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 518 566</b>	<b>4 738 905</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 538 377</b>	<b>4 754 780</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01/01/2022 au 31/12/2022**

**(Montants exprimés en Dinars)**

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	363 032	221 479
Revenus des obligations et valeurs assimilées		323 180	221 479
Dividendes		39 852	-
Revenus des placements monétaires	10	36 914	21 473
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>399 946</b>	<b>242 952</b>
Charges de gestion des placements	11	-50 009	-33 846
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>349 937</b>	<b>209 106</b>
Autres charges	12	-14 143	-5 787
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>335 794</b>	<b>203 318</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-17 635	-2 564
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>318 159</b>	<b>200 755</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 635	2 564
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 185	-21 188
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		46 566	71 792
Frais de négociation de titres		-1 361	(3 695)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>390 183</b>	<b>250 227</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE DU 01/01/2022 au 31/12/2022**

**(Montants exprimés en Dinars)**

	<i>Année</i> <b>2022</b>	<i>Année</i> <b>2021</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	390 183	250 227
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	335 794	203 318
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 185	-21 188
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	46 566	71 792
Frais de négociation de titres	-1 361	-3695
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	-678 768	-166 434
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	2 068 246	-105 965
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	12 031 961	1 119 603
- Régularisation des sommes non distribuables	-38 717	66 452
- Régularisation des sommes distribuables	786 559	24 537
<b>Rachats</b>		
- Capital	-10 413 317	-1 205 749
- Régularisation des sommes non distribuables	27 896	-71 240
- Régularisation des sommes distribuables	-326 135	-39 569
	<b>1 779 662</b>	<b>-22 172</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	4 738 905	4 761 076
En fin d'exercice	6 518 566	4 738 905
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	43 482	44 359
En fin d'exercice	58 991	43 482
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>110,501</b>	<b>108,985</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,63%</b>	<b>5,30%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2022**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, et en application des dispositions du Décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%.

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 5.168.911 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>4 976 212</b>	<b>5 168 911</b>	<b>79%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>	<b>30 343</b>	<b>1 535 664</b>	<b>1 593 997</b>	<b>24,38%</b>
AB SUB 2020-3 CTN0003400678	2 700	270 000	287 912	4,40%
AMENBANK 2009 ATN0003400348	7 000	90 706	92 024	1,41%
AMEN BANK SUB 2016-1TN0003400538	2 000	40 000	40 270	0,62%
ATL 2015-2 C TN0004700654	1 000	20 000	21 050	0,32%
ATL 2016-1 CTN0004700670	1 000	20 000	20 635	0,32%
ATL 2018-1 ATN0004700753	1	19	20	0,00%
ATL 2018-1 ATN0004700753	1	19	20	0,00%
ATL 2018-1 ATN0004700753	1	20	20	0,00%
ATTIJARI:LEASING 2016-2TN0006610430	1 000	40 000	42 085	0,64%
BH SUB 2016-1 BTN0001900950	1 000	20 000	20 786	0,32%
BH SUB 2018-1 BBHSUB20181B	1 000	60 000	62 632	0,96%
BNA 2017-1 BBNA 2017-1 B	1 000	40 000	41 450	0,63%
BNA SUB 2018-1 BTN0003100773	1 000	60 000	61 598	0,94%
STB 2020-1 C FIXETN0002601219	500	50 000	53 122	0,81%
STB 2020-1 C FIXETN0002601219	300	30 900	32 758	0,50%

STBSUB 2019-1 DSTBSUB 2019-	2 600	260 000	262 097	4,01%
STBSUB 2021-1 DTNL6Z2LXMEP5	750	75 000	80 134	1,23%
STBSUB 2021-1 DTNL6Z2LXMEP5	230	23 000	24 574	0,38%
STBSUB 2021-1 DTNL6Z2LXMEP5	260	26 000	27 780	0,42%
TL 2016-1 BTN0002101913	1 000	20 000	20 917	0,32%
TL 2017-2 BTN0002101988	1 500	90 000	95 273	1,46%
UIB SUB 2016TN0003900388	1 500	60 000	63 541	0,97%
TLF 2021 SUBORDONNETNZSBU7F6WY7	3 000	240 000	243 299	3,72%
<b>Emprunt National</b>	<b>35 463</b>	<b>3 151 995</b>	<b>3 277 573</b>	<b>50,13%</b>
EMP NAT 2022 T1 CA TFTNPSL0PEJVO7	1 000	9 650	10 238	0,16%
EMP NAT 2022 T1 CA TFTNPSL0PEJVO7	512	4 966	5 265	0,08%
EMP NAT 2022 T1 CA TFTNPSL0PEJVO7	291	2 831	3 000	0,05%
EMP NAT 2022 T1 CA TFTNPSL0PEJVO7	610	5 929	6 282	0,10%
EMP NAT 2022 T1 CA TFTNPSL0PEJVO7	217	2 107	2 233	0,03%
EMP NAT 2022 T1 CB TFTNHG2VXQ3BG0	33	3 178	3 369	0,05%
EMP NAT 2022 T1 CB TFTNHG2VXQ3BG0	51	4 922	5 217	0,08%
EMP NAT 2022 T1 CB TFTNHG2VXQ3BG0	6	576	611	0,01%
EMP NAT 2022 T1 CB TFTNHG2VXQ3BG0	15	1 470	1 556	0,02%
EMPT NAT 2021 BTN0008000838	10 000	1 000 000	1 035 296	15,83%
EMPT NAT 2 2021 BTN0008000895	10 000	1 000 000	1 024 495	15,67%
ENAT1 2022A T+2,4%TNLEGO8CKWX3	130	1 261	1 341	0,02%
ENAT1 2022A T+2,4%TNLEGO8CKWX3	198	1 901	2 022	0,03%
EPT NAT 1 2022 CFTN5XXZZ454U2	11 000	1 100 000	1 163 186	17,79%
EPT NAT 2 2022 AFTNJ1M1ZAWYG5	400	3 804	3 977	0,06%
EPT NAT 3 2021 AFTNZBXQU5RZ91	1 000	9 400	9 485	0,15%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>288 554</b>	<b>297 338</b>	<b>4,55%</b>
SICAV EPARGNANTTN0002600963	2 827	288 554	297 338	4,55%
<b>TOTAL</b>		<b>4 976 212</b>	<b>5 168 911</b>	<b>79%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>intérêts</u> courus nets	<u>Plus</u> (moins) <u>values</u> latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>3 720 115</b>	<b>119 951</b>	<b>1</b>	<b>3 840 066</b>	<b>71 792</b>
Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	1 443 123			1 443 123	
Titres OPCVM	12 935 883,37			12 935 883	
BTA	174 500			174 500	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	(475 580)			(475 580)	
Titres OPCVM	(12 647 329)			(12 647 329)	45 812
BTA	(174 500)			(174 500)	(300)
	(475 580)				
Variation des plus ou moins-values latentes			9 185		
Variations des intérêts courus		63 564			
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>4 976 212</b>	<b>183 514</b>	<b>9 186</b>	<b>5 168 911</b>	<b>45 512</b>

#### **NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES**

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 1.365.182 se détaillant comme suit :

Le solde du poste "Disponibilité" constitué des avoirs en banque s'élève au 31 décembre 2022 à D : 1.365.182 contre D : 409.774 au 31 décembre 2021.

#### **NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS**

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde de D : 13.842 contre un solde de 9.840 à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	11 535	8 200
Commission de surperformance		
Rémunération du dépositaire	2 307	1 640
<b>Total</b>	<b>13 842</b>	<b>9 840</b>

## **NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde de D : 5.968 contre un solde de D : 6.036 à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Rémunération du commissaire aux comptes	5 397	5 633
Redevance du CMF	571	403
<b>Total</b>	<b><u>5 968</u></b>	<b><u>6 036</u></b>

## **NOTE 8 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2021

Montant	4 538 137
Nombre de parts émises	43 482
Nombre de copropriétaires	374

### Souscriptions réalisées

Montant	
Nombre de parts émises	12 031 961
Nombre de copropriétaires nouveaux	115 284

### Rachats effectués

Montant	(10 413 317)
Nombre de parts rachetées	99 775
Nombre de copropriétaires sortants	27

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 185
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	46 566
Régularisation des sommes non distribuables	-10 821
Frais de négociation de titres	-1 361

### Capital au 31-12-2022

Montant	6 200 349
Nombre de parts	58 991
Nombre de copropriétaires	350

### **NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 363.032 contre D : 221.479 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
- intérêts des obligations	320 583	164 412
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>		
- Intérêts des BTA	2 597	57 067
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>		
- Dividendes	39 852	-
<b>TOTAL</b>	<b>363 032</b>	<b>221 479</b>

### **NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 36.914 contre D : 21.473 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
- Intérêts des comptes à terme	35 722	20 645
- Intérêts des dépôts à vue	1 192	828
<b>TOTAL</b>	<b>36 914</b>	<b>21 473</b>

### **NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 50.009 contre D : 33.846 au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Rémunération du gestionnaire	41 674	28 205
Rémunération du dépositaire	8 335	5 641
<b>Total</b>	<b>50 009</b>	<b>33 846</b>

## **NOTE 12 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D :14 .143 contre D : 5.787 au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Redevance CMF	7 004	4 740
Honoraires commissaire aux comptes	7 020	-
Impôts et Taxes	-	105
Publicités et Publications	101	422
Autres	18	520
<b>Total</b>	<b>14 143</b>	<b>5 787</b>

## **NOTE 13 : AUTRES INFORMATIONS**

### **13-1 DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS**

<u>Données par part</u>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Revenus des placements	6,780	5,587	3,791	5,65	5,816
Charges de gestion des placements	-0,848	-0,778	-0,596	-0,707	-0,773
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,932</b>	<b>4,809</b>	<b>3,196</b>	<b>4,943</b>	<b>5,043</b>
Autres charges	-0,240	-0,133	-0,131	-0,447	-0,444
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,692</b>	<b>4,676</b>	<b>3,065</b>	<b>4,497</b>	<b>4,6</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,299	-0,059	0,968	0,33	-0,139
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,393</b>	<b>4,617</b>	<b>4,033</b>	<b>4,826</b>	<b>4,461</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,156	0,156	0,121	0,235	0,052
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,789	0,789	1,13	0,219	0,168
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)</b>	<b>0,945</b>	<b>1,164</b>	<b>1,251</b>	<b>0,454</b>	<b>0,22</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,637</b>	<b>5,821</b>	<b>4,316</b>	<b>4,951</b>	<b>4,82</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,945</b>	<b>0,945</b>	<b>1,251</b>	<b>0,454</b>	<b>0,22</b>

Régularisation du résultat non distribuable	-0,183	-0,183	0,285	0,019	-0,009
---	--------	--------	-------	-------	--------

**Sommes non distribuables de l'exercice**

<b>0,762</b>	<b>0,762</b>	<b>1,536</b>	<b>0,474</b>	<b>0,211</b>
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Distribution de dividendes

4,639	4,016	4,827	4,461	3,941
-------	-------	-------	-------	-------

Valeur liquidative

110,501	108,985	107,331	106,588	105,749
---------	---------	---------	---------	---------

**Ratios de gestion des placements**

<b><u>2022</u></b>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,77%	0,72%	0,67%	0,73%	0,56%
---	-------	-------	-------	-------	-------

Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,12%	0,12%	0,42%	0,42%
----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,91%	4,27%	4,24%*	2,87%	4,24%*
---	-------	-------	--------	-------	--------

<b>Actif net moyen</b>	<b>6 473 863</b>	<b>4 702 926</b>	<b>4 744 614</b>	<b>3 250 890</b>	<b>4 744 614</b>
------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

\*Retraités pour le besoin de comparabilité.

**13-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE**

La gestion de « FCP Obligataire Capital Plus » est confiée à la « STB FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements ainsi que de la gestion administrative et comptable du fonds, et ce à compter du 16 Juillet 2020 suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°36-2019 du 31 Octobre 2019 pour le changement du gestionnaire administratif et comptable du fonds de STB Manager à STB Finance. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.